

Successions notaire enfants

Par doumey13, le 09/03/2014 à 22:51

bonjours,

mon notaire me demande de retrouves d'éventuelle enfants de mon père d'un précédant mariage..

est a moi de les retrouvées!!

bien a vous

dominique

Par Afterall, le 10/03/2014 à 11:06

Bonjour,

Il n'y a pas de règles particulières en la matière.

Mais c'est votre intérêt d'aider au maximum le notaire à établir avec certitude l'acte de notoriété. Celui-ci ne vaut en effet que jusqu'à preuve contraire.

Vous pourriez par exemple lui fournir une copie du jugement de divorce sur lequel apparaîteront les enfants issus de la première union de votre père.

Le recours à un généalogiste est également possible...